

Alpes-Maritimes

Nice

Observatoire

Aménagement intérieur de la bibliothèque

Cahier des Clauses Techniques et Particulières

Lot 03 Menuiserie intérieure -
Parquet - Agencement

juillet 2022

MADELÉNAT 
ARCHITECTURE

Antoine Madelénat
Architecte en Chef des Monuments Historiques
58 rue Monsieur le Prince
75006 PARIS

Asselin 
économistes

Asselin Economistes
30 rue Jubé de la Pérelle
91410 DOURDAN

Table des matières

03.1. CLAUSES GENERALES	3
03.1.1. OBJET DES TRAVAUX	3
03.1.2. ETUDE TECHNIQUE	4
03.1.3. DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS	4
03.1.4. INSTALLATIONS DE CHANTIER PROPRES AU PRESENT LOT	5
03.1.5. PROTECTION DES EXISTANTS	5
03.1.6. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PROPRES AUX MENUISERIES	5
03.1.6.1. QUALITE DU BOIS	5
03.1.6.2. DETALONNAGE DES PORTES INTERIEURES	6
03.1.6.3. FERRAGE DES MENUISERIES	6
03.1.6.4. QUINCAILLERIES	6
03.1.6.5. PROTOTYPE – OUVRAGES DE MENUISERIE	6
03.1.6.6. STOCKAGE SUR LE CHANTIER	7
03.1.6.7. RECEPTION DES SUPPORTS	7
03.1.6.8. FIXATION ET POSE	7
03.1.6.9. VERIFICATION ET MISE EN FONCTIONNEMENT	7
03.1.6.10. ENTRETIEN DES OUVRAGES	7
03.1.6.11. ORGANIGRAMME – REMISE DES CLES	7
03.1.6.12. ELEMENTS COUPE FEU	8
03.1.6.13. ESSAIS	8
03.1.7. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PROPRES AUX PARQUETS	8
03.1.7.1. DISPOSITIONS ET COORDINATION AVEC LES AUTRES INTERVENANTS	8
03.1.7.2. CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DU PARQUET	9
03.1.7.3. MISE EN ŒUVRE DU PARQUET	9
03.1.8. DISPOSITIONS PARTICULIERES LIEES A LA PRESENCE DE PLOMB	9
03.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES PROPRES AU PRESENT LOT	11
03.2.1. TRAVAUX PREALABLES	11
03.2.1.1. DEPOSE DE MENUISERIES SANS CONSERVATION	11
03.2.1.2. CHARGEMENT ET EVACUATION DES GRAVOIS	11
03.2.2. PORTES INTERIEURES	12
03.2.2.1. FOURNITURE ET POSE DE VANTAUX DE PORTES INTERIEURES SUR HUISSERIES EXISTANTES	12
03.2.2.2. FOURNITURE ET POSE DE BLOC-PORTES TYPE ISOPLANE COUPE-FEU / PARE-FLAMME	14
03.2.2.3. PLUS-VALUE POUR FOURNITURE ET POSE DE MOULURES DECORATIVES POUR PORTES	15
03.2.2.4. FOURNITURE ET POSE D'UN HABILLAGE D'EBRASUREMENT EN CONTREPLAQUE ET PAREMENT CHENE VERNIS	15
03.2.3. REVETEMENTS DE SOL	15
03.2.3.1. FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT DE SOL EN PVC POUR L'ESCALIER DE LA SALLE DE LECTURE	15
03.2.3.2. FOURNITURE ET POSE COLLEE A L'ANGLAISE DE PARQUET EN CHENE MASSIF	16
03.2.3.3. PSE 3 : PLUS-VALUE POUR POSE A POINT DE HONGRIE DU PARQUET DE LA SALLE DE LECTURE AVEC LISIERE BOIS	17
03.2.3.4. FOURNITURE ET POSE DE PLINTHES EN CHENE MASSIF DE 10CMHT ASSORTIES AU PARQUET	18
03.2.3.5. FOURNITURE ET POSE DE SEUILS DE PORTE A LA SUISSE	18
03.2.4. PLACARDS ET BIBLIOTHEQUES	18
03.2.4.1. FABRICATION ET INSTALLATION D'UN PLACARD POUR TABLEAU ELECTRIQUE D'1,20 X 1,00 MHT EN PANNEAUX DE FIBRE DE BOIS, FINITION A PEINDRE	18
03.2.4.2. FABRICATION ET INSTALLATION DE PLACARDS DE RANGEMENT EN BOIS CONSTITUES DE CAISSON(S) D'1,00 X 1,00 MHT, COMPRIS MISE EN PLACE DE MOULURES RAPPORTEES	19

03.2.4.3.	FABRICATION SUR-MESURE ET INSTALLATION DE BIBLIOTHEQUES DE 3,10 X 2,75 MHT EN BOIS, COMPRIS MISE EN PLACE DE MOULURES RAPPORTEES _____	20
03.2.5.	PROVISION POUR DEPLOMBAGE _____	21
03.2.5.1.	OUVRAGES ET EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES LIES A LA PRESENCE DE PLOMB _____	21
03.2.6.	PSE 5 : MISE EN PLACE DE VOILAGES ET RIDEAUX OCCULTANTS AU DROIT DES BAIES THERMALES _____	22
03.2.6.1.	FOURNITURE ET INSTALLATION DE DOUBLE TRINGLES POUR BAIES THERMALES _____	22
03.2.6.2.	FOURNITURE ET POSE DE VOILAGES POUR BAIES THERMALES D'ENVIRON 4,60 X 3,10 MHT _____	23
03.2.6.3.	FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX OCCULTANTS POUR BAIES THERMALES D'ENVIRON 4,60 X 3,10 MHT _____	23

03.1. CLAUSES GENERALES

01.1.1. OBJET DES TRAVAUX

Dans le cadre de la réhabilitation de la bibliothèque de l'Observatoire de Nice, le présent lot interviendra sur l'aménagement intérieur, notamment :

- le remplacement de 2 vantaux de portes intérieures en bois type isoplane avec parement chêne,
- le remplacement de 2 menuiseries intérieures à deux vantaux en bois type isoplane avec parement chêne, compris mise en place de moulures rapportées en applique,
- le remplacement de 3 menuiseries intérieures à un vantail en bois type isoplane avec parement chêne, compris mise en place de moulures rapportées en applique,
- la fourniture et la pose d'habillage d'ébrasement en contreplaqué et parement chêne,
- la fourniture et la pose d'un revêtement PVC pour l'escalier de la salle de lecture,
- la fourniture de parquet en chêne massif avec plinthes assortie, et la pose collée à l'anglaise dans la salle de lecture, l'espace de travail et le bureau 2, compris la fourniture et la pose d'habillage d'ébrasement en contreplaqué et parement chêne,
- la mise en place de seuils à la suisse pour rattrapage de niveau entre la salle de lecture et le dégagement et le bureau bibliothécaire,
- PSE 3 : en option la pose du parquet chêne en point de Hongrie dans la salle de lecture,
- PSE 4 : en option la fourniture et la pose d'un revêtement bois pour l'escalier de la salle de lecture,
- la fabrication et l'installation d'un placard en médium pour insertion du tableau électrique,
- la fabrication et l'installation d'un placard de rangement en enfilade en panneaux d'aggloméré parement chêne verni, avec mise en place de moulures rapportées en applique,
- la fabrication et l'installation d'un meuble multimédia en panneaux d'aggloméré parement chêne verni pour intégration d'un vidéoprojecteur, avec mise en place de moulures rapportées en applique,
- la fabrication sur-mesure et l'installation de 3 bibliothèques en bois avec mise en place de moulures rapportées en applique, compris deux portes battantes,

- PSE 5 : en option la fourniture et l'installation d'un voilage blanc et de rideaux occultants pour les baies thermales, compris fourniture et mise en place des tringles,
- le cas échéant le traitement des peintures au plomb sur site.

01.1.2. ETUDE TECHNIQUE

L'entreprise devra établir les études, calculs, dessins d'exécution et nomenclatures nécessaires à la réalisation de ses travaux. Ces renseignements et détails devront pouvoir être fournis à l'Architecte et/ou au Bureau de contrôle, sur leur demande.

L'entrepreneur devra la fourniture des plans d'exécution, d'atelier et de chantier. Ces plans seront établis en fonction des plans DCE et comprendront les plans de repérage d'ensemble, ainsi que tous les dessins d'assemblages et de détails nécessaires à l'exécution (ensemble des châssis avec accessoires, plans de détail de tous les profilés assemblés, plans de détail des assemblages, accessoires et fixations), ils seront cotés avec le plus grand soin.

A partir de ces plans de détails d'atelier et de chantier et après approbation du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle, l'entrepreneur devra la fourniture des plans de réservations pour approbation. L'entreprise titulaire du présent lot sera tenue de fournir en temps voulu, avec une extrême précision, tous les renseignements qui permettront à l'entreprise de maçonnerie pierre de taille et plâtrerie de respecter les côtes de réservations nécessaires à la pose des ouvrages.

L'entrepreneur devra la fourniture des documents à la demande du Maître d'Ouvrage.

01.1.3. DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Les documents techniques contractuels comprennent le présent CCTP, les normes françaises homologuées, DTU, règles de calculs, ainsi que les plans et documents graphiques établis par l'architecte dont la mention est faite au CCAP :

- DTU 36.2 : Menuiseries intérieures en bois
- DTU 51.2 : Parquets collés
- NF B 50-001 à 50-003 : Bois
- NF B 52 001 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions
- NF B 53 510 : Bois de menuiserie
- NF B 54-050, 54 100, 54 154, 54 155, 54 161, 56 010 : Normes concernant les panneaux (fibres, particules, contreplaqués)
- NF P 23.300 : Dimensions des vantaux des portes intérieures
- NF P 23.302 : Portes planes intérieures en bois
- NF P 23.303 : Portes planes intérieures de communication en bois
- NF P 26-101 – 26-419 : Quincaillerie
- NFX 40.500 : Préservation des bois dans la construction
- XP P 05-011 Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance
- Le code de la construction et de l'habitation
- Le code de l'urbanisme
- Les textes législatifs (textes de lois, arrêtés, décrets, etc...) en vigueur à la date d'attribution du permis de construire
- Le règlement sanitaire du département
- Le code du travail

- Le guide OPPBTP Préconisation de sécurité sanitaire dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19 de mai 2021
- Les prescriptions des fabricants de matériaux et matériels

La liste est non exhaustive

Sont également applicables au présent lot les recommandations et spécifications techniques du « Guide de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre » rédigé par le Ministère de la Culture et de la Communication | Direction de l'Architecture et du Patrimoine et publié en Mai 1988.

Rappel : Il sera dérogé aux stipulations des normes ou DTU chaque fois que les dispositions archéologiques ou autres de l'édifice l'imposeront.

01.1.4. INSTALLATIONS DE CHANTIER PROPRES AU PRESENT LOT

Un échafaudage intérieur roulant sera fourni et mis en place dans la salle de lecture par le Lot 01 MACONNERIE – PLATRERIE, le titulaire du présent lot devra les échafaudages et protections complémentaires pour la réalisation de ses prestations. L'entrepreneur titulaire du présent lot devra prévoir la mise en place de toutes les installations complémentaires nécessaires à la bonne exécution de ses travaux.

Une base vie composée d'un panneau de chantier, un bungalow autonome, les branchements en eau potable et électricité, des clôtures de chantier et le balisage du chantier, sera fournie et mise en place par le Lot 01 MACONNERIE – PLATRERIE. Le titulaire du présent lot devra prévoir les équipements spécifiques (autres que ceux mis à disposition par le Lot 01 et le Maître d'Œuvre) nécessaires à la réalisation de ses travaux.

Ces sujétions seront incluses dans les prix unitaires et comprendront transports, installations, locations, manutentions et déposes.

En cas de présence avérée de plomb dans la peinture, le Lot 01 MACONNERIE – PLATRERIE aura à sa charge la fourniture, l'installation et la mise à disposition à tous les intervenants d'un SAS de décontamination. Les dispositions et équipements complémentaires dues par le titulaire du présent lot seront valorisés au chapitre 03.2.5. PROVISION POUR DEPLOMBAGE qui lui est dédié.

01.1.5. PROTECTION DES EXISTANTS

L'entrepreneur doit prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages existants et notamment des éléments anciens (sols, élévations, couvertures, épidermes, parements, peintures, mobiliers, etc.).

Ces dispositions doivent être soumises à l'architecte pour approbation, et sont réputées être incluses dans les offres.

01.1.6. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PROPRES AUX MENUISERIES

01.1.6.1. QUALITE DU BOIS

Toutes les menuiseries intérieures sont des portes isoplanes avec parement de finition chêne vernis.

Les huisseries seront indéformables et présenteront un équerrage rigoureux, garantissant un ajustement parfait de la porte. Elles seront traitées d'usine.

01.1.6.2. DETALONNAGE DES PORTES INTERIEURES

L'Entrepreneur du présent lot effectuera le détalonnage des portes intérieures suivant les indications du titulaire du lot "Ventilation mécanique contrôlée" le cas échéant ou bien de l'architecte. Il prévoira un jour de 15 mm minimum en bas de porte pour la ventilation naturelle, les travaux comprenant pour chaque porte :

- le cas échéant la dépose de la porte,
- le renforcement éventuel par une pièce de bois rabotée collée,
- la découpe soignée,
- le ponçage des éclats,
- les traitements de finition qui doivent être totalement identiques à celui du vantail de la porte (se rapprocher du titulaire des ouvrages de peinture le cas échéant),
- la repose, après graissage des paumelles,
- la fourniture et la mise en œuvre de rondelles de calage, si nécessaire.

01.1.6.3. FERRAGE DES MENUISERIES

La pose et la fourniture de serrures, crémones, verrous... de toutes les menuiseries bois, seront assurées par le présent lot, qui sera pleinement responsable du bon fonctionnement de la totalité de ses ouvrages.

Avant la pose, les pièces mobiles ou les mécanismes des articles de quincaillerie seront soigneusement graissés ou huilés s'il y a lieu. Les entailles de bois devront avoir les dimensions précises de la ferrure en largeur, longueur et profondeur. Les entailles et articles de ferrage seront respectivement imprimés de peinture antirouille. Les articles devront être posés manuellement en respectant le sens d'ouverture indiqué sur les plans. Les vis de fixation devront être ajustées, les têtes de vis ne devront pas dépasser le nu extérieur des ferrures, leur face devra être en rapport avec l'importance des objets ou ouvrages qu'elles seront destinées à fixer. La fixation des menuiseries extérieures par pointes au pistolet est à proscrire, par contre seront prévues douilles, chevilles, boulons et vis.

01.1.6.4. QUINCAILLERIES

Toutes les quincailleries seront de première qualité (NF SNFQ), d'une marque et d'un modèle à soumettre à l'agrément de la Maîtrise d'Œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la présentation d'échantillons.

Elles seront parfaitement adaptées au type de menuiserie, choisie et mise en œuvre selon les prescriptions des documents techniques des fabricants. Les modèles seront soumis, au préalable, à l'acceptation du Maître d'Œuvre et du Maître de l'Ouvrage. Les dimensions, la force et le nombre des articles de quincaillerie et de ferrage seront adaptés aux dimensions, au poids et à l'usage des ouvrages concernés. Ils seront mis en place avec soin, fixés par vis à tête fraisée. Toutes les pièces de quincailleries en métaux ferreux seront imprimées à l'antirouille, sur toutes leurs faces et avant la pose. Les articles tels que paumelles, pivots, serrures, etc., seront graissés lors du montage.

Les serrures seront fournies avec trois clés. Les quincailleries précises sont reprises dans chaque article de la description des ouvrages.

01.1.6.5. PROTOTYPE – OUVRAGES DE MENUISERIE

L'approbation des plans d'exécution donnera lieu à la présentation d'un prototype permettant de prendre les options définitives.

Afin de lancer les fabrications, l'entreprise devra avoir obtenu l'approbation du Bureau de Contrôle et de la Maîtrise d'Œuvre, sous réserve de prendre en compte pour la fabrication, les observations faites.

01.1.6.6. STOCKAGE SUR LE CHANTIER

Les ouvrages livrés sur le chantier en attente de pose devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. Les conditions de manutention stockage devront être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ou détérioration.

01.1.6.7. RECEPTION DES SUPPORTS

Avant toute exécution de travaux sur le chantier, l'entrepreneur devra réceptionner les "supports" suffisamment tôt sur lesquels il devra fixer ses ouvrages. En cas de défaut de cote, de planimétrie ou d'aplomb il devra faire constater toute anomalie contractuellement.

Sans observation particulière, quels que soient les défauts du support, l'Entrepreneur fera son affaire de tous calages ou ouvrages spéciaux nécessaires à la bonne exécution de ses travaux. Sans observation particulière, il sera responsable du maintien de ses ouvrages.

01.1.6.8. FIXATION ET POSE

Les fixations des menuiseries sur la maçonnerie devront être réalisées de manière à résister aux efforts mécaniques subis du fait de la manœuvre des ouvrants.

La pose des menuiseries devra se faire avec la plus grande exactitude, parfaitement de niveau et l'aplomb des montant devra être respecté au maximum.

Il sera prévu toutes cales et étrépillons provisoires pour empêcher les déformations du fait des finitions ou calfeutrements.

Tous les ouvrages confectionnés dont l'exécution est négligée et dans lesquels il est employé des bois viciés ou non suffisamment sec seront rigoureusement refusés. L'entrepreneur est tenu de changer tous les ouvrages devenus gauches par suite d'un mauvais assemblage ou de toutes autres causes pendant la durée du chantier.

01.1.6.9. VERIFICATION ET MISE EN FONCTIONNEMENT

Après passage des autres corps d'états, et en particulier du peintre, l'entreprise titulaire du présent lot assurera à ses frais, la vérification et la mise en bon fonctionnement de tous les ouvrages qu'elle aura fournis, jeux, graissage, nettoyage.

01.1.6.10. ENTRETIEN DES OUVRAGES

Au cas où pendant l'année de garantie, des défauts apparaîtraient et notamment le gauchissement des portes, huisseries, bâtis, etc., l'entreprise devra pendant ce délai remédier à ses frais aux inconvénients signalés, de façon à ce que les ouvrages soient reconnus satisfaisants par le Maître d'Œuvre.

01.1.6.11. ORGANIGRAMME – REMISE DES CLES

L'entreprise titulaire du présent lot devra prévoir l'organigramme pour la mise en combinaison de toutes les portes, suivant les indications du Maître d'ouvrage.

Les canons seront du type européen, adaptés aux serrures devant les recevoir.

L'entreprise sera responsable des clés de la totalité des portes pendant la durée des travaux.

A la réception, elle sera tenue, contre reçu de remettre au Maître d'ouvrage les jeux de clés en 3 exemplaires, pour toutes les portes, et 5 exemplaires pour les passes.

En ce qui concerne les clés des portes, l'entreprise devra impérativement prendre soin d'étiqueter celles-ci en spécifiant :

- la désignation de la pièce
- la désignation du niveau
- la désignation du bâtiment

Ces étiquettes devront être indéchirables (plastique ou métal).

01.1.6.12. ELEMENTS COUPE FEU

Les éléments coupe-feu doivent être représentatifs d'un modèle ayant subi des essais en laboratoire. Leur mise en œuvre est assortie d'un PV d'essais de moins de 5 ans fourni par l'entrepreneur du présent lot sur simple demande du Maître d'Œuvre.

Tous ces blocs doivent posséder un marquage indélébile de la part du fabricant indiquant la performance au feu exigée.

Lorsque les portes sont installées dans ou doivent fermer les locaux ventilés naturellement ou mécaniquement, celles-ci doivent présenter une réelle étanchéité à l'air.

01.1.6.13. ESSAIS

L'entreprise devra toutes justifications du respect des exigences des normes et règlements en vigueur, à la demande du Maître d'Œuvre, du maître d'Ouvrage ou du Contrôleur Technique.

Des essais pourront être demandés par le Maître d'Œuvre, le Maître d'Ouvrage ou le Contrôleur Technique. Suite à ces essais, si des avaries étaient constatées, l'entrepreneur devra tout mettre en œuvre pour reprendre les imperfections. Il devra l'exécution de nouveaux essais en présence du Maître d'Œuvre.

01.1.7. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PROPRES AUX PARQUETS

01.1.7.1. DISPOSITIONS ET COORDINATION AVEC LES AUTRES INTERVENANTS

Lors de son étude, l'entrepreneur doit vérifier que les réservations prévues par le maître d'ouvrage ou son mandataire correspondent au type de parquet choisi.

Les parquets finis en usine doivent être mis en œuvre en fin d'activité de chantier. Les parquets bruts peuvent être mis en œuvre avant les travaux de peinture et de menuiserie (revêtements muraux uniquement). Dans ce cas, seuls des équipements de chantier légers, tel que plateforme unipersonnelle en aluminium, peuvent être utilisés afin de ne pas risquer d'endommager le parquet mis en œuvre. Des protections sont alors à mettre en œuvre dans les conditions définies dans le 6.6.2 du CCT du NF DTU 51.2.

Dans le cas d'un sol chauffant, la température du fluide caloporteur en exploitation ne doit pas dépasser 40 °C.

Le titulaire du lot parquet doit solliciter au titulaire du lot relatif au support les éléments nécessaires à l'exécution des travaux de son lot.

L'entrepreneur se mettra en rapport avec les titulaires des autres corps d'état pour assurer une parfaite finition de ses ouvrages, en particulier en ce qui concerne le raccordement avec les autres matériaux de revêtement, les raccords au pourtour des passages de canalisations ou autres, l'épaisseur des réservations, etc.

Le traçage du trait de niveau sur le pourtour des parois et poteaux doit être réalisé selon les NF DTU 20.1 et NF DTU 21.

01.1.7.2. CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DU PARQUET

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur assurera le nettoyage et le dépoussiérage du support qui devra être débarrassé de toutes traces de plâtre et réceptionner les chapes révisées par le lot Maçonnerie-Plâtrerie. Il ne pourra pas, par la suite, se prévaloir du mauvais état du support dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de son revêtement.

L'entrepreneur doit s'assurer que les conditions préalables requises dans la norme NF P 63-202-1-1 (Référence NF DTU 51.2) sont satisfaites, en particulier :

- Les supports sont conformes au NF P 63-202-1-1 (NF DTU 51.2),
- Les conditions préalables à la pose sont conformes au NF P 63-202-1-1 (NF DTU 51.2).

S'il n'en est pas ainsi, il en avise le Maître d'Ouvrage et l'architecte au plus tard à la date fixée comme début du délai contractuel. Il en est de même si l'entrepreneur constate, avant la finition, que l'humidité des parquets dépasse 11 %. Les frais correspondant au séchage ou au chauffage des locaux sont répartis dans les conditions prévues par la norme NF P 03-001.

01.1.7.3. MISE EN ŒUVRE DU PARQUET

La mise en œuvre du revêtement de sol entraîne automatiquement l'acceptation du support.

La mise en œuvre sera réalisée en fonction des normes respectives (définies ci-avant) applicables à chaque type de revêtements de sols et aux spécifications du fabricant. Le collage et les soudures des produits seront réalisés obligatoirement avec les produits préconisés par le fabricant. L'entrepreneur sera tenu responsable de tout décollement éventuel du revêtement de sol, et de la remise en état.

Lorsque la pose est terminée, le revêtement doit être livré propre, exempt de taches de colle et de déchets provenant de la pose. Si les conditions de terminaison du chantier nécessitent la pose d'une feuille de protection, celle-ci ne doit être disposée qu'après séchage de la colle. Le délai de mise en service, pour les revêtements de sols collés sera d'au moins 48 heures avant de mettre les locaux en service.

01.1.8. DISPOSITIONS PARTICULIERES LIEES A LA PRESENCE DE PLOMB

Résultats du diagnostic plomb en attente

En cas de présence de plomb détectée dans la peinture des menuiseries et/ou des parois intérieures, le titulaire du présent lot s'engage à :

- a) Avant le démarrage du chantier
 - Choisir la technique d'intervention la moins polluante possible, notamment vis-à-vis de la concentration en plomb.

- Choisir les protections collectives.
- Choisir les protections individuelles adaptées à la technique.
- Informer les salariés sur le risque plomb.
- Rendre le chantier inaccessible au public.
- Délimiter et signaler les zones de travaux à risques.
- Indiquer au Maître d’Ouvrage le moment opportun pour la réalisation du contrôle initial d’empoussièrement surfacique sur sol et mur.
- Faire mettre hors services les installations existantes (gaz, électricité) situées dans la zone de travail.
- Mettre en œuvre des coffrets électriques avec disjoncteur différentiel (sensibilité 30mA).
- Eclairer la zone de travail à l’aide d’appareils de classe II : projecteur mobile IP 447.

b) Pendant les travaux

- Mettre à disposition sur le chantier, les documents décrivant l’organisation de la prévention (PPSPS, plan de prévention, documents spécifiques).
- Assurer protections individuelles du personnel (combinaisons, gants, masques, etc.).
- Mettre à disposition permanente un aspirateur à filtre à très haute efficacité.
- Assurer un nettoyage régulier de la zone de travail (balayage proscrit).
- Ramasser régulièrement les déchets (au moins une fois par jour).
- Evacuer les déchets.

c) Après les travaux

- Réaliser un nettoyage complet de la zone de travail et des accès à l’aide d’un aspirateur à filtre à très haute efficacité y compris après dépose des protections.
- Indiquer au Maître d’Ouvrage le moment opportun pour la réalisation du contrôle d’empoussièrement surfacique sur le sol. Dans le cas où les tests libératoires ne seraient pas concluants, ces derniers seront à la charge de l’entreprise qui devra recommencer le nettoyage jusqu’à obtention de mesures inférieures aux seuils requis. Dans le cas où après 2 nettoyages, les tests libératoires ne seraient toujours pas concluants, le Maître d’Ouvrage pourra faire appel à une entreprise spécialisée au frais du titulaire du présent lot.
- Fournir au Maître d’Ouvrage un plan indiquant sur les parois ou éléments contenant toujours du plomb après recouvrement ou encoffrement.

Nota : Les équipements et interventions seront réalisés suivant les recommandations de l’INRS.

01.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES PROPRES AU PRESENT LOT

02.2.1. TRAVAUX PREALABLES

03.2.1.1. DEPOSE DE MENUISERIES SANS CONSERVATION

Les travaux comprennent :

- la protection des ouvrages attenants,
- l'ensemble du matériel nécessaire,
- le descellement des garde-corps,
- la dépose sans souci de conservation des menuiseries bois, ouvrants et dormants sauf indication contraire,
- toutes les manutentions (montage, descentes, coltinages) imposées par le projet,
- la descente de tous les éléments et gravois et leur évacuation.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir pour 2 menuiseries intérieures à deux vantaux d'environ 1,55 x 2,35 mht, compris quincaillerie.

A prévoir pour 2 vantaux de portes intérieures en verre d'environ 0,90 x 2,35 mht (RDC).

A prévoir pour 1 menuiserie intérieure à un vantail d'environ 0,80 x 2,35 mht.

A prévoir pour 1 menuiserie intérieure à un vantail d'environ 0,70 x 2,35 mht.

03.2.1.2. CHARGEMENT ET EVACUATION DES GRAVOIS

Dans le cadre de la présente opération, chaque entreprise devra prévoir la gestion des déchets de chantier qu'elle produit, suivant les dispositions ci-dessous :

- descente de toutes hauteurs,
- toutes manutentions pour chargement en bennes, camions, conteneurs, etc.
- l'ensemble des frais concernant l'acheminement des déchets vers un centre de tri, de stockage, et/ou centre de valorisation, en s'assurant de l'élimination finale conformément à la réglementation en vigueur,
- les nettoyages de voirie réglementaires.

Les déchets seront enlevés au fur et à mesure des déposes et démolition et ne devront en aucun cas être stockés sur le site.

L'attention des entreprises est attirée sur l'obligation législative de valorisation et/ou de stockage des déchets de chantier, à compter du 1er juillet 2002, suivant notamment :

- loi du 15 juillet 1975
- loi du 13 juillet 1992
- décret du 13 juillet 1994
- circulaire du 15 février 2000

La liste est non exhaustive

Les entrepreneurs s'appuieront utilement sur :

- le plan départemental de gestion des déchets du BTP
- les projets d'aménagements des communes concernées par une plate-forme de stockage des déchets BTP

Chaque entreprise fournira le(s) bordereau(x) de suivi des déchets de chantier de bâtiment, chaque bordereau de suivi comprendra 4 exemplaires par conteneur :

- Exemple N°1 à conserver par l'entreprise
- Exemple N°2 à conserver par le collecteur - transporteur
- Exemple N°3 à conserver par l'éliminateur
- Exemple N°4 à retourner dûment complété au Maître d'Ouvrage via la Maîtrise d'Œuvre pour vérification et visa

Nota : Les soumissionnaires devront effectuer leur(s) propre(s) estimation(s) quantitative(s).

Nota : L'offre des entreprises sera considérée forfaitaire en ce qui concerne le présent poste

Nota : Les entreprises fourniront en annexe à leur offre, le(s) certificat(s) de prise en charge de leurs déchets par le(s) centre(s) qu'elles envisagent de solliciter.

Localisation :

Unité de mesure : ft

A prévoir pour les menuiseries déposées sans conservation ainsi que pour l'ensemble des gravois issus de toutes les interventions du présent lot.

03.2.2. PORTES INTERIEURES

Les dimensions des menuiseries indiquées sur les plans et sur les autres pièces constitutives du Dossier de Consultation sont données à titre indicatif pour situer l'importance des menuiseries, mais en aucun cas l'entrepreneur ne peut les considérer comme définitives et contractuelles.

Les ouvrages décrits ci-après comprennent implicitement :

- La réalisation d'un constat photographique au droit de chaque baie, à l'extérieur et à l'intérieur, pour état des lieux des parties adjacentes,
- Les relevés des dimensions des baies afin de commander au mieux ses fournitures,
- La récupération, auprès des autres corps d'état, des renseignements nécessaires à la fabrication, à la pose ou à la modification des menuiseries,

Nota : L'entrepreneur ne pourra, en aucune façon, se prévaloir de l'insuffisance ou de l'inexactitude des renseignements des autres intervenants pour justifier ou une omission ou une imperfection quelconque.

- Tout le matériel nécessaire à la réalisation de ses ouvrages,
- La fourniture des bois de sections appropriées à l'emploi,
- Le traitement fongicide et insecticide de longue durée réalisé par immersion dans un produit possédant un agrément du CTB (attestation de garantie décennale à produire),
- Les sujétions de débits, coupes, façons de tailles, entures, ajustements, découpes pour assemblages,
- Toutes les sujétions de main d'œuvre,
- La vérification d'ouverture et de fermeture des parties mobiles des ouvrages avant la livraison des locaux.

03.2.2.1. FOURNITURE ET POSE DE VANTAUX DE PORTES INTERIEURES SUR HUISSERIES EXISTANTES

Fourniture et pose sur huisseries existantes de vantaux de portes type isoplane selon les caractéristiques suivantes.

Huisserie

Pose sur huisserie bois existante

Remise en jeu comprenant : le repérage d'éventuelles parties endommagées (fissures, gélivures, pulvérulences, etc.), de ponctuelles réparations (à la résine, par rossignols, flipots, entures, greffes), compris buchement préalable avec soin, le redressement d'éventuelles pièces déformées, la reprise ponctuelle et l'ajustage du profil entre le montant dormant et le montant de rive de l'ouvrant neuf, la reprise et l'ajustage des entailles des fiches et paumelles, le réajustage des assemblages et le resserrage de l'ensemble

Vantail

Cadre à recouvrement

Âme pleine en panneaux de particules agglomérés de 40 mm 350 kg/m³

Finition chêne vernis sur les 2 parements

Chants vernis

Détalonnage des vantaux en partie basse selon les instructions de l'architecte

Quincailleries

Ferrage par 4 paumelles en acier par vantail

Nota : Les paumelles pourront être remplacées par des pivots de capacité adaptée, avec agrément préalable après essais in situ. Les portes devront comporter un renforcement au droit des paumelles et les vis inox seront prévues de longueur appropriée.

Garniture par poignées en olive, design et finition au choix de l'architecte

Entrée de clé en acier, design et finition au choix de l'architecte

Condamnation pêne dormant demi-tour avec clé sous réserve d'une validation de la Maitrise d'Ouvrage et de l'architecte

Serrure à mortaiser, apte à équiper une porte CF, coffre en acier, fouillot carré de 7 mm perpendiculaire au sol avec ressort renforcé, têtère en T en acier, canons européens à décondamnation extérieure

Nota : Les coffres seront réversibles sans démontage, conçus avec 1/2 tour bombé afin de favoriser la bonne fermeture en réduisant les bruits et les chocs. Ils seront pourvus des trous de passage de vis de fixation nécessaires et comporteront des ressorts de fouillot renforcés afin d'assurer un bon maintien de béquilles.

Nota : Les entrées de cylindre seront adaptées aux poignées et garnitures.

Ferme porte hydraulique en acier, usage normal, calibré suivant poids et performance au feu de la porte, design et finition au choix de l'architecte

Butoir de sol ou mural pour chaque vantail, design et finition au choix de l'architecte, à placer dans le tiers de la porte le plus éloigné des paumelles

La prestation comprend la fourniture, la pose et le réglage des :

- dormants,
- ouvrants,
- joints,
- quincailleries,
- accessoires,

- systèmes de fermeture,
- renforcements appropriés au droit des paumelles avec alaises verticales, réservation pour serrures, etc.,
- sujétion de détalonnage en coordination avec l'architecte,
- calfeutrement,
- sujétions de réalisation pour une parfaite finition.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir pour les 2 portes du hall RDC de l'escalier d'honneur donnant accès au Bureau C002.

03.2.2.2. FOURNITURE ET POSE DE BLOC-PORTES TYPE ISOPLANE COUPE-FEU / PARE-FLAMME

Fourniture et pose de bloc-portes type isoplane CF/PF selon les caractéristiques de l'article antérieur et avec les particularités supplémentaires suivantes.

Huisserie

Chêne vernis

Pose en embrasure sur maçonnerie avec calfeutrement par couvre-joint adapté au bloc-porte sur les deux parements

Habillage par chants plats chêne vernis aux deux faces

Nota : Les huisseries seront adaptées afin que les habillages bois des portes concernées viennent en affleurement des vantaux.

Sabots en pied des huisseries pour une finition parfaite avec les relevés en plinthe des sols

Protection provisoire des arêtes

Pattes à scellement, équerres de fixation scellées en pieds, etc...

Tous accessoires de pose

Vantaux

Nota : Le vantail prioritaire des portes à deux vantaux sera au minimum de 0,90 ml de passage.

Joints intumescents collés en usine en feuillures et linteau suivant PV d'essai du bloc-porte assurant le degré Coupe-Feu / Pare-flamme demandé

Quincailleries

Crémone à levier basculant sur vantail semi-fixe des portes à 2 vantaux, design et finition au choix de l'architecte

Ferme porte avec sélecteur de fermeture pour portes à 2 vantaux, design et finition au choix de l'architecte

La prestation comprend la fourniture, la pose et le réglage des :

- dormants,
- ouvrants,
- joints,
- quincailleries,
- accessoires,
- systèmes de fermeture,

- renforcements appropriés au droit des paumelles avec alaises verticales, réservation pour serrures, etc.,
- sujétion de détalonnage en coordination avec l'architecte,
- calfeutrement,
- toutes les dispositions et ouvrages complémentaires pour assurer le degré CF ou PF demandé, compris toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre,
- sujétions de réalisation pour une parfaite finition.

Nota : Le classement Coupe-Feu ou Pare-Flammes des portes sera attesté au travers de Procès-Verbaux d'essai. Les Procès-Verbaux de classement et de résistance au Feu seront exigés et seront à transmettre au Bureau de Contrôle et à l'architecte pour avis.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir porte isoplane CF1h à deux vantaux d'environ 1,55 x 2,35 mht pour salle de lecture.

A prévoir porte isoplane PF1/2h à deux vantaux d'environ 1,55 x 2,35 mht pour salle de lecture.

A prévoir porte isoplane CF1h à un vantail d'environ 1,00 x 2,35 mht pour le bureau bibliothécaire.

A prévoir porte isoplane PF1/2h à un vantail d'environ 1,00 x 2,35 mht pour le bureau 2.

A prévoir porte isoplane PF1/2h à un vantail d'environ 0,80 x 2,35 mht pour le bureau bibliothécaire.

03.2.2.3. PLUS-VALUE POUR FOURNITURE ET POSE DE MOULURES DECORATIVES POUR PORTES

Fourniture et pose de moulures décoratives pour porte en chêne vernis, sections et profil de moulure au choix de l'architecte, arêtes arrondies, fixation invisibles, coupes d'onglets et raccords soignés.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir pour les 2 portes isoplanes à deux vantaux neuves.

A prévoir pour les 3 portes isoplanes à un vantail neuves.

03.2.2.4. FOURNITURE ET POSE D'UN HABILLAGE D'EBRASUREMENT EN CONTREPLAQUE ET PAREMENT CHENE VERNIS

Habillage bois d'embrasures de baies en contreplaqué + parement chêne vernis assemblés pour former l'habillage des embrasures des portes intérieures à 2 vantaux après pose de menuiseries neuves.

Epaisseur du mur à habiller environ 0,51 ml.

Profil de moulure au choix de l'architecte.

Concerne les montants et les sous face de linteaux.

Raccordement en face avant par couvre joint mouluré de même finition que l'habillage d'ébrasement.

Localisation :

Unité de mesure : m²

A prévoir pour 2 menuiseries intérieures à deux vantaux d'environ 1,55 x 2,35 mht.

03.2.3. REVETEMENTS DE SOL

03.2.3.1. FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT DE SOL EN PVC POUR L'ESCALIER DE LA SALLE DE LECTURE

La mise en place du revêtement de sol de l'escalier comprend :

- toutes les sujétions de préparation du support : nettoyage, décapage, etc.
- le ragréage du support par un enduit adapté,
- la fourniture d'un revêtement en plastique en lés soudables à chaud constitué d'éléments comprenant le plat de marche, le nez de marche renforcé en épaisseur anti-dérapant, strié et de couleur contrastée, et la contre-marche en un seul ensemble,
- la fourniture de plinthes par profil PVC de hauteur 100 mm, joint lèvres formant talon pour recouvrement sur sol PVC,
- la pose du revêtement et des plinthes par double encollage par colle polychloropène, compris application d'un primaire et préencollage du support avec primaire selon les prescriptions du fabricant,
- toutes les sujétions liées aux marouflage, arasement, coupes d'onglets en angles pour les plinthes, etc.,
- le soudage des angles à chaud,
- toutes les sujétions de raccordement avec le revêtement de sol dur de la salle de lecture, compris fourniture de pièce de finition.

Destination d'usage du local : bibliothèque, zone d'utilisation moyenne

Classement d'usage : Classe 32 Commercial – Usage ordinaire

Classement UPEC : U3 P2 E1 C0

Exigence réglementaire de résistance au feu : M3

Aspect et finition : modèle et teinte au choix de l'architecte

Localisation :

Unité de mesure : ft

A prévoir pour l'escalier de la salle de lecture.

03.2.3.2. FOURNITURE ET POSE COLLEE A L'ANGLAISE DE PARQUET EN CHENE MASSIF

La fourniture et la pose collée de parquet sera réalisée selon le protocole d'intervention et les caractéristiques suivantes :

- établissement d'un calepin précis à faire approuver par l'architecte avant début des travaux,
- réalisation d'un prototype d'1m² pour validation,
- nettoyage et préparation du support livré par le lot 01 Maçonnerie – Plâtrerie,
- réalisation d'un enduit de ragréage auto-lissant P2 au du classement UPEC des revêtements de sols, de 3 mm d'épaisseur et à prise rapide pour rebouchage, ragréages et lissage des sols ciment,

Nota : Le produit utilisé sera agréé par un Avis Technique du CSTB, pour l'emploi sur le support concerné (ciment) et sa destination à recevoir un revêtement de sol mince. La mise en œuvre se fera suivant les prescriptions du fabricant, et selon le Cahier du CSTB 'Exécution des enduits de lissage et de ragréage auto lissant destinés à la préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol minces' (Livraison 636, Cahier n° 2843, Octobre 1995).

- calages complémentaires pour la reprise des niveaux pour parfaite planéité au droit des seuils de porte,
- fourniture et tri des lames de parquet en chêne massif de 1^{er} choix, traitées insecticide et fongicide, lames à rives parallèles entre elles à rainures et languettes,

Sections : épaisseur 23 mm, largeur 75 mm, longueur 900 mm

- acclimatation des lames à la pièce,
- pose collée du parquet, compris toutes sujétions de fournitures et découpes de fin de rangée,

Nota : La colle sera compatible avec les supports sur lesquels elle sera appliquée.

- traitement du joint de dilatation s'il est réalisé par éléments de recouvrement,
- traitement des seuils de porte,
- traitement des raccords entre les différents type de revêtement,
- ponçage et aspiration du parquet,
- réalisation d'essais pour déterminer la mise en teinte et la finition du parquet,
- mise en teinte et finition par application d'un vernis au choix de l'architecte,

Nota : Les produits seront soumis à l'approbation de l'architecte, et la mise en œuvre se fera selon les prescriptions du fabricant.

- protection des parquets traités jusqu'à la réception des travaux.

Les travaux comprendront l'ensemble du matériel et de la main d'œuvre nécessaire, toutes sujétions de coupes droites, biaisées, circulaires, etc., toutes sujétions de calages, fixations (clous, agrafes, pattes métalliques, etc.), et les manutentions des gravois vers les conteneurs et bennes de pré-tri mis à disposition sur le chantier.

Destination d'usage du local : bibliothèque, zone d'utilisation moyenne

Classement d'usage : Classe 32 Commercial – Usage ordinaire

Classement UPEC : U3 P2 E1 C0

Essence du bois : dureté comprise entre 30 N/m² et 40 N/m² (classe C)

Exigence réglementaire de résistance au feu : M3

Pose collée à l'anglaise

Localisation :

Unité de mesure : m²

A prévoir pour la salle de lecture.

A prévoir pour l'espace de travail.

A prévoir pour le bureau 2.

PSE 4 : A prévoir en option pour l'escalier de la salle de lecture, compris marches, contre-marches et nez de marche renforcé en épaisseur, anti-dérapant, strié et de couleur contrastée.

03.2.3.3. PSE 3 : PLUS-VALUE POUR POSE A POINT DE HONGRIE DU PARQUET DE LA SALLE DE LECTURE AVEC LISIERE BOIS

La fourniture et la pose collée de parquet sera réalisée selon le protocole d'intervention et les caractéristiques de l'article précédent.

Pose collée en point de Hongrie

Lisière bois

Localisation :

Unité de mesure : m²

A prévoir en plus-value de l'article précédent pour les salles de lecture et de réunion.

03.2.3.4. FOURNITURE ET POSE DE PLINTHES EN CHENE MASSIF DE 10CMHT ASSORTIES AU PARQUET

Fourniture et pose de plinthes en chêne massif avec finition vernis assorties au parquet, parfaitement corroyées sur faces vues, ajustées au sol et solidement collées. Sont comprises toutes les sujétions de coupes d'onglet et d'assemblage, ainsi que toutes les sujétions de comblement des vides entre le support et les plinthes par un joint souple de la teinte du parquet et compatible avec les matériaux sur lesquels il est appliqué.

Hauteur de plinthe : 10 cm

Localisation :

Unité de mesure : ml

A prévoir pour la salle de lecture.

A prévoir pour l'espace de travail.

A prévoir pour le bureau 2.

PSE 4 : A prévoir en option pour l'escalier de la salle de lecture.

03.2.3.5. FOURNITURE ET POSE DE SEUILS DE PORTE A LA SUISSE

Cet ouvrage concerne la mise en place de barres de seuil pour rattrapage de niveau au droit des portes du bureau bibliothécaire et du dégagement menant à la salle de lecture, il comprend :

- la réalisation de barres de seuil en chêne massif avec rainure adaptée au parquet de la pièce et avec une finition vernis, de sections 23 x 70 mm adaptées à la hauteur de niveau à rattraper et de longueurs adaptées aux passages de portes,
- toutes les sujétions de recoupe aux dimensions des passages,
- l'insertion des barres de seuil dans la languette de la lame du parquet, leur ajustement au sol et leur collage selon les mêmes caractéristiques que le parquet.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir pour porte d'environ 80 cm de passage entre la salle de lecture et le dégagement.

A prévoir pour porte d'environ 150 cm de passage entre la salle de lecture et le bureau bibliothécaire.

03.2.4. PLACARDS ET BIBLIOTHEQUES

Les ouvrages ci-après seront réalisés sur la base des plans de l'architecte et selon les caractéristiques suivantes.

03.2.4.1. FABRICATION ET INSTALLATION D'UN PLACARD POUR TABLEAU ELECTRIQUE D'1,20 X 1,00 MHT EN PANNEAUX DE FIBRE DE BOIS, FINITION A PEINDRE

Fabrication selon plans architecte et installation d'un placard d'1,20 x 1,00 mht pour intégration du tableau électrique constitué comme suit.

Caisson

Panneaux en fibres de bois résistants MDF

Finition prêt à peindre

Portes

Type : battantes, ouverture à la française

Nombre : 2
Panneaux en fibres de bois résistants MDF
Finition prêt à peindre

Accessoires

Ferrage des vantaux : charnières non visibles
Fermeture : canon européen sur organigramme sur demande de l'architecte ou du Maître d'Ouvrage
Poignée de tirage : design et finition au choix de l'architecte
Entrée de clé : design et finition au choix de l'architecte

Sont comprises toutes les sujétions de fournitures, coupes, assemblages, réservations et fixations.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir dans la salle de lecture selon plans de l'architecte.

03.2.4.2. FABRICATION ET INSTALLATION DE PLACARDS DE RANGEMENT EN BOIS CONSTITUES DE CAISSON(S) D'1,00 X 1,00 MHT, COMPRIS MISE EN PLACE DE MOULURES RAPPORTEES

Fabrication selon plans architecte et installation d'un placard de rangement bas constitué de 3 caissons en enfilade ainsi que d'un meuble multimédia constitué d'1 caisson pour intégration d'un vidéoprojecteur et autres équipements multimédia.

Description des caissons :

Caisson

Panneaux de particules agglomérés
Finition parement chêne verni sur faces visibles
Moulures décoratives en chêne verni rapportées en applique par collage solide, sections et profil de moulure au choix de l'architecte, arêtes arrondies, fixation invisibles, coupes d'onglets et raccords soignés

Portes

Type : battantes, ouverture à la française
Nombre : 2
Panneaux de particules aggloméré
Finition parement chêne verni
Moulures décoratives en chêne verni rapportées en applique par collage solide, sections et profil de moulure au choix de l'architecte, arêtes arrondies, fixation invisibles, coupes d'onglets et raccords soignés

Accessoires

Ferrage des vantaux : charnières non visibles
Fermeture : canon européen sur organigramme sur demande de l'architecte ou du Maître d'Ouvrage
Poignée de tirage : design et finition au choix de l'architecte
Entrée de clé : design et finition au choix de l'architecte

Organisation intérieure

Panneaux de particules aggloméré replaqué sur faces visibles (placage décoratif en chêne finition vernis), fixations par crémaillères avec taquets métalliques

- socle de 10 cmht au sol
- pas de séparations verticales
- 2 rayons intermédiaires

Sont comprises toutes les sujétions de fournitures, coupes, assemblages, réservations et fixations.

Nota : Se rapprocher du Lot 06 Electricité pour réservations pour passages éventuels de câbles dans le meuble multimédia.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir 3 caissons pour placard de rangement bas dans la salle de lecture selon plan de l'architecte.

A prévoir 1 caisson pour meuble multimédia dans la salle de lecture selon plan de l'architecte.

03.2.4.3. FABRICATION SUR-MESURE ET INSTALLATION DE BIBLIOTHEQUES DE 3,10 X 2,75 MHT EN BOIS, COMPRIS MISE EN PLACE DE MOULURES RAPPORTEES

Fabrication sur-mesure et installation de bibliothèques avec deux portes battantes.

Meuble

Panneaux de particules agglomérés

Finition parement chêne verni sur faces visibles

Moulures décoratives en chêne verni rapportées en applique par collage solide, sections et profil de moulure au choix de l'architecte, arêtes arrondies, fixation invisibles, coupes d'onglets et raccords soignés

Colonnes décoratives à base carrée en tête de chaque séparation verticale

Corniche supérieure creuse permettant le passage de câbles d'alimentation en toute discrétion

Portes

Type : battantes, ouverture à la française

Nombre : 2

Dimensions : environ 0,50 x 2,35 mht

Panneaux de particules aggloméré

Finition parement chêne verni

Moulures décoratives en chêne verni rapportées en applique par collage solide, sections et profil de moulure au choix de l'architecte, arêtes arrondies, fixation invisibles, coupes d'onglets et raccords soignés

Accessoires

Ferrage des vantaux : charnières non visibles

Fermeture : canon européen sur organigramme sur demande de l'architecte ou du Maître d'Ouvrage

Poignée de tirage : design et finition au choix de l'architecte

Entrée de clé : design et finition au choix de l'architecte

Organisation intérieure

Panneaux de particules aggloméré replaqué sur faces visibles (placage décoratif en chêne finition vernis), fixations par crémaillères avec taquets métalliques

- socle de 10 cmht au sol
- 4 séparations verticales
- 3 rayons intermédiaires

Sont comprises toutes les sujétions de fournitures, coupes, assemblages, réservations et fixations.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir 3 bibliothèques dans la salle de lecture selon plans de l'architecte.

03.2.5. PROVISION POUR DEPLOMBAGE

03.2.5.1. OUVRAGES ET EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES LIES A LA PRESENCE DE PLOMB

Résultats du diagnostic plomb en attente

En cas de présence de plomb détectée dans la peinture des menuiseries ou des parois intérieures, l'entreprise aurait à sa charge des installations et dispositions complémentaires, à savoir :

- tous les équipements individuels nécessaires pendant la durée des travaux,

Nota : Le Lot 01 MACONNERIE – PLATRERIE fournira et mettra à disposition de tous les intervenants un SAS de décontamination.

- la fourniture d'un aspirateur à filtre absolu destiné au nettoyage du chantier (poussières et gravois contenant du plomb),
- le nettoyage régulier de la zone de travaux par aspiration des sols, murs et parties concernées,
- le ramassage régulier des déchets et l'évacuation des sacs de déchets par le SAS, après dépollution par aspiration et par essuyage avec chiffon humide.

Nota : L'entreprise devra prévoir toute perte de temps due au confinement ou aux interruptions pour décontamination de l'individu (douche, combinaison, aspiration).

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

L'entreprise titulaire du présent lot devra prévoir les dispositions nécessaires pour ses employés (protections individuelles lors des travaux sur éléments pouvant contenir de la poussière de plomb liés aux travaux sur ouvrages plombés) suivant guide de l'INRS et de l'OPPBTP.

Chaque individu sera protégé pendant toute la durée de la phase dépollution par des :

- casque à ventilation assistée TH3 avec filtre A2P ou cagoule à adduction d'air,
- écran facial si nécessaire,
- combinaison jetable de type 6, à raison de 2 combinaisons par jour,
- gants imperméables en vinyl,
- bottes en caoutchouc.

Nota : L'étanchéité des équipements, gants, bottes et combinaisons sera assurée par du ruban adhésif spécifique.

Des équipements complémentaires devront être mis à disposition de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre et de Maîtrise d'Ouvrage lors du suivi des travaux.

DOCUMENTATION

Le titulaire du présent lot devra remettre pendant la période de la préparation du chantier un document spécifique aux travaux de déplombage. Le document sera soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre, au CSPS et de l'inspection du travail avant tout démarrage des travaux. Le titulaire inclura dans la valeur des prix la réalisation du document et les éventuelles reprises afin d'être conformes aux exigences des autorités compétente en la matière.

NETTOYAGE DES ZONES CONFINÉES AVANT LIBÉRATION

Nettoyage des zones confinées avant libération de zone par aspiration fine à filtre absolue de l'ensemble des supports de différentes natures ainsi que des protections et structures formant confinement au droit des zones confinées. Nettoyage complémentaire par moyens adaptés.

L'entreprise devra prévoir le nettoyage des zones avec un aspirateur à filtre absolu destiné au nettoyage du chantier après opération de curage et démolition (poussières et gravats contenant du plomb) et avant dépose des confinements. Nettoyage par aspiration des sols, murs, plafonds et voûtes.

Nettoyage des particules sur les planchers et plateaux d'échafaudage par lavage par moyens adaptés avant dépose des confinements. Examen visuel de toutes les surfaces et des films polyanes afin d'affiner le nettoyage et réparer les déchirures de la première peau de polyane.

L'entreprise devra réaliser les mesures libératoires des contrôles d'empoussièrement par de tests lingette en nombre suffisant nécessaire jusqu'à obtention des mesures satisfaisantes libératoires.

En cas de valeurs supérieures aux valeurs de seuil, le nettoyage de la zone contaminée sera à la charge de l'entreprise jusqu'à l'obtention de la valeur inférieure à la valeur de seuil.

RECUPERATION ET EVACUATION DES DECHETS PLOMBES

Récupération des déchets dans des sacs imperméables et étanches portant la signalisation DANGER.

Stockage après nettoyage des sacs (aspiration et essuyage avec chiffon humide) dans un local ou zone définie balisée, inaccessible au public.

Evacuation des déchets par une entreprise spécialisée et agréée vers un centre de traitement, compris traitement et transport.

Etablissement du bordereau de suivi des déchets et diffusion au Maître d'Œuvre, Maître d'Ouvrage et au CSPS.

Localisation :

Unité de mesure : ft

A prévoir provisionnellement pour l'ensemble des ouvrages du présent lot.

03.2.6. PSE 5 : MISE EN PLACE DE VOILAGES ET RIDEAUX OCCULTANTS AU DROIT DES BAIES THERMALES

03.2.6.1. FOURNITURE ET INSTALLATION DE DOUBLE TRINGLES POUR BAIES THERMALES

Fourniture et installation de tringles à rideaux doubles en acier inoxydable au droit des baies thermales de la salle de lecture, comprenant :

- la réalisation de dessins de détails et d'exécution à faire valider par l'architecte avant exécution,
- les moyens de levage nécessaire,
- la fourniture des tringles à rideaux doubles en aluminium extrudé, design et finition au choix de l'architecte,

- la fourniture des embouts des tringles en aluminium extrudé, design et finition au choix de l'architecte,
- la fourniture des glisseurs à raison d'un tous les 10 cm,
- toutes les sujétions de fixation et scellements dans le mur au-dessus du chambranle.

Poids des rideaux hypothétique < 10,00 kg/ml (à adapter selon rideaux choisis)

Emplacement exact à déterminer conjointement avec l'architecte.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir au droit des baies thermales de la salle de lecture d'environ 4,60 x 3,10 mht.

03.2.6.2. FOURNITURE ET POSE DE VOILAGES POUR BAIES THERMALES D'ENVIRON 4,60 X 3,10 MHT

Fourniture et installation sur tringle de voilages translucides blanc à œillets en polyester effet lin, finition ourlets bas et côtés, au droit des baies thermales de la salle de lecture, comprenant :

- la présentation d'échantillons à l'architecte pour avis et validation,
- la fourniture de voilages translucides blanc à œillets en polyester effet lin, finition ourlets bas et côtés,
- la pose sur tringle, compris moyen de levage nécessaire.

Préconisation de confection

Tête à plat sur bande de renfort de 10cm. Œillets en nombre pair posés tous les 19 cm et à 3 cm du haut du rideau. Finition bas 1cm – finition côté 1cm.

Coloris et motifs du tissu et du fil aux choix de l'architecte.

Hypothèse de poids : 0,70 kg/m²

Résistance au feu : M1

Nota : Sera fourni un procès-verbal délivré par un laboratoire français agréé.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir au droit des baies thermales de la salle de lecture d'environ 4,60 x 3,10 mht.

03.2.6.3. FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX OCCULTANTS POUR BAIES THERMALES D'ENVIRON 4,60 X 3,10 MHT

Fourniture et installation sur tringle de rideaux occultants en polyester obscurcissant avec solidité lumière de 6/8 et à tête pré-plissée, finition ourlets bas et côtés, au droit des baies thermales de la salle de lecture, comprenant :

- la présentation d'échantillons à l'architecte pour avis et validation,
- la fourniture de rideaux occultants en polyester obscurcissant avec solidité lumière de 6/8 et à tête pré-plissée, finition ourlets bas et côtés,
- la pose sur tringle, compris moyen de levage nécessaire.

Préconisation de confection

Tête pré-plissée machine avec ruban fronceur multipoches. Finition bas 1cm – finition côté 1cm.

Mode d'accrochage : agrafes Akulon par défaut poche du milieu.

Coloris et motifs du tissu et du fil aux choix de l'architecte.
Effets de plis au choix de l'architecte.

Hypothèse de poids : 2,60 kg/m²
Résistance au feu : M1

Nota : Sera fourni un procès-verbal délivré par un laboratoire français agréé.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir au droit des baies thermales de la salle de lecture d'environ 4,60 x 3,10 mht.

Le présent CCTP dressé par
L'Architecte en Chef soussigné
A Paris, le
Antoine MADELENAT

Lu et accepté

L'entrepreneur,

Fin du présent CCTP